

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 17 juin 2002 portant création du Diplôme interuniversitaire MÉSOTHÉRAPIE modifié par les arrêtés en date du 07 juillet 2020 et du 15 septembre 2022
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025 un jury d'examen pour le Diplôme interuniversitaire MÉSOTHÉRAPIE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Frédéric KHIAMI (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Jean-Claude WILLER (PU-PH)

Docteur Jean-Michel COULON (PH)

Docteur Dragan MILJKOVIC (Responsable d'enseignement-Médecin)

Docteur Jean-Marc PIUMI (Responsable d'enseignement-Médecin)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 30 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU